



Association des Usagers du Port de Piriac sur Mer

Capitainerie

1, rue du Fort Baron

44420 Piriac sur Mer

E-mail : contact@auppm.fr

Site : <https://www.auppm.fr>

Piriac sur Mer, le 25 avril 2024

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 AVRIL 2024**

Une AGO de notre association s'est tenue le 13 avril 2024 à 11h00, à l'Ecole de Voile de Piriac sur Mer, sous la Présidence de Jérôme DANGY, Président de l'AUPPM.

Membres présents ou représentés :

- Béatrice AMBLARD
- Didier BAILLEUL
- Franck BARRAU
- Jean-Pierre BONNAUD
- Pierre BOUSQUET
- Thierry BRANELLEC
- Gilles BUREL
- Eric CHAILLET
- Jean-Raymond CHAUVIRE
- Léon-Philippe CLERGEAU
- Patrick DAHLEM
- Jérôme DANGY
- Jean-Claude DELAUNAY
- Denis DESBOIS
- Pascal DROUAN
- Benoît DUPAS
- Dominique EPIE
- Jacques FRENEAUX
- Pierre GALLIAN
- Gérard GUISE
- Philippe HALLEBOUT
- Claude HUCHET
- Philippe JACOB
- Bernard JONCOUR
- Manuel JUBIN
- Fabrice LAISNE
- Thierry LE FRIANT
- Christophe LEYS
- Jacques PITHOIS
- Michel PONTOIZEAU
- Michel REGEREAU
- Yves SCHOELINCK
- Emmanuel SEIBEL
- Patrick TESSON

Invité :

- Emmanuel JAHAN, Directeur de Loire-Atlantique Nautisme,

Ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport moral du Président,
- Interventions d'Emmanuel JAHAN Directeur de Loire Atlantique Nautisme (LAN),
- Rapport d'activité,
- Approbation des comptes,
- Election des membres du Conseil d'Administration,
- Intervention de Didier BAILLEUL sur l'île Dumet, pour Dumet Environnement et Patrimoine,
- Collectif des Associations des Usagers des ports de Loire Atlantique gérés par LAN,
- Sortie de Printemps des 27 et 28 avril 2024,
- Dates à retenir pour la saison,
- Mot de passe site Internet,
- Grands Pavois,
- Questions diverses.

Vérification du quorum :

Le quorum de 25% est dépassé. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Rapport Moral du Président :

Notre Président, Jérôme DANGY, a fait un point de la situation générale.

Il a participé aux deux Conseils Portuaires qui se sont tenus les 4 mai et 19 octobre 2023. Lors du conseil du mois d'octobre, il a été le seul à voter contre l'augmentation de 4,5 % des tarifs du port pour l'année 2024. Les autres représentants du CLUPP et du CNP ont voté pour cette augmentation. Pourquoi nous avons voté contre cette augmentation ? Parce que les ressources complémentaires prévues au budget prévisionnel qu'elles procureront, sont essentiellement affectées au résultat de LAN, et non à l'amélioration des structures portuaires. Elles devraient donc servir à la rémunération des deux actionnaires de LAN, qui sont la CCI et la Saeml Loire Atlantique Pêche et Plaisance.

Nous avons également participé aux réunions qui se sont tenues avec les associations suivantes, dont les ports sont gérés par LAN :

- L'Association des Plaisanciers de Pornic – (APP44)
- L'Association des Plaisanciers du Port d'Echouage de Pornichet – (APPEP)
- Le Club de Croisière Croisicais pour Le Croisic – (CCC)
- L'Association des Plaisanciers du Port de La Baule – Le Pouliguen – (APPBP)
- L'Association des Usagers du Port de La Turballe – (UP-La Turballe)
- L'Association des Usagers du Port de Piriac sur Mer – (AUPPM).

Le mouillage de Préfailles s'est joint à notre Collectif. Même s'il n'est pas géré par LAN, mais géré en direct par le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique.

Ces réunions ont pour but de fédérer ces associations afin d'avoir plus de poids pour discuter avec l'ensemble des gestionnaires des ports, et obtenir d'eux des informations plus complètes sur leurs gestions financières par exemple.

En ce qui concerne la dernière phase du dragage du port. Pour des raisons d'indisponibilités imprévues de la drague, la partie Ouest du port (pontons A, B et C) ne sera draguée que l'hiver prochain.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité :

Intervention d'Emmanuel JAHAN – Directeur de Loire-Atlantique Nautisme :

Emmanuel JAHAN a pris la parole sur les événements passés et à venir du port de Piriac sur Mer.

Dragage :

Emmanuel JAHAN précise qu'il aurait été possible de poursuivre le dragage jusqu'en mai, afin de traiter également l'emplacement des pontons A, B et C, mais qu'il a été décidé de le reporter à l'hiver prochain. Il précise que le travail réalisé en plusieurs hivers avec la drague « Fort Boyard », ça fonctionne bien. Il est donc décidé que l'écart entre deux dragages sera réduit par rapport à ce qui se faisait précédemment. Le coût global du dragage est de 1,8 M€.

L'envasement assez fortement lié à la pluviométrie et son influence sur les débits de la Vilaine et de la Loire.

L'hiver a été particulièrement dur en ce qui concerne les tempêtes qui se sont fréquemment succédées, mais Piriac a été moins touché en termes de dégâts que les autres ports de Loire Atlantique. Pornic et Le Croisic ont connu des débordements qui évoluent avec le temps. A Piriac, les pieux des pontons ont déjà été rehaussés par le passé.

Travaux :

Emmanuel JAHAN confirme également que le remplacement des automatismes liés à l'ouverture des portes est repoussé à septembre 2024. Les dysfonctionnements concernant le report des hauteurs au niveau de la porte sur l'application sur smartphone perdureront donc encore cet été.

Avant la fin du contrat de LAN en 2031, sont prévus les travaux importants suivants, (dont certains avaient déjà été annoncés l'année dernière) :

- Changement ou remise en état de la porte en 2028,
- Réparation du front du quai,
- Remise en peinture des pieux,
- Mise aux normes de l'installation de traitement des eaux de carénage. Cette installation est à dimensionner en fonction de la surface de l'aire de carénage. Si on réduit sa surface, on réduit donc le coût de l'installation.

Au sujet de la potence (grue). Christophe est en cours de formation de manière à ce qu'il puisse en faire la maintenance courante.

Michel PONTOIZEAU demande comment faire pour sortir son bateau alors que les grues de La Turballe ne fonctionnent pas, et que la potence de Piriac n'a pas la capacité nécessaire pour le faire. Si une voie d'eau se produit sur un gros bateau, on ne peut pas le sortir de l'eau !

Emmanuel JAHAN répond qu'il faut peut-être réfléchir à interdire les gros bateaux à Piriac ! Il précise que le problème de grue à La Turballe, qui ne dépend pas de LAN, n'est pas prêt de se régler, car une action en justice est en cours entre la SEM et le fabricant du matériel. Toutefois, Michel PONTOIZEAU aura la possibilité de sortir son bateau à La Turballe avec la grosse grue.

Emmanuel JAHAN précise également que la gestion de la SEM à La Turballe est une « gestion à l'ancienne » avec très peu d'entretien. Un nouveau directeur a été recruté pour cette structure.

Tarifs du port :

Emmanuel JAHAN confirme que le port de Piriac est le plus rentable des ports gérés par LAN. La moitié des résultats de LAN y est réalisée. Pourquoi ? Parce que le dragage y est beaucoup

moins cher et moins fréquent qu'ailleurs, et parce que Piriac est attractif et enregistre beaucoup d'escales. Il précise que les résultats de Piriac ne servent pas à faire des investissements dans d'autres ports, et que pendant plusieurs années il y a eu peu d'évolutions des tarifs pratiqués. Les augmentations des dernières années sont pour lui nécessaires au regard de l'augmentation des charges, notamment liées au point d'indice des salaires qui a cru de 12 % en deux ans. La masse salariale représente 40 % des charges des LAN. Il est inquiet pour l'avenir, car les ports, comme les golfs notamment, ne sont pas des priorités en matière d'investissements publics. Il y aura donc bientôt moins d'argent public dans nos ports. Et à Pornic, La Turballe et Le Croisic, il y a de gros investissements à faire.

Thierry BRANELLEC indique que pour lui, LAN a une mission de service public, et qu'il n'est donc pas normal que les actionnaires (La CCI et la Saeml Loire Atlantique Pêche et Plaisance) réclament 3% du chiffre d'affaires en dividendes. « On ne va pas saborder le port, mais il faut tenir compte des avis des utilisateurs qui sont conscients d'être des vaches à lait ! ».

Emmanuel JAHAN rappelle la mission confiée à LAN :

- Bien entretenir les installations de manière à les rendre en bon état à la fin de son contrat.
- Fournir une bonne qualité de services aux usagers.
- Participer au développement du territoire (Commerçants, entreprises nautiques ...).
- Être une société commerciale rentable, sans quoi un jour ça ne marche plus !

Donc les 3 % ne me semblent pas excessifs, « Ça tient debout ». Emmanuel JAHAN nous encourage donc à interroger les actionnaires sur ce montant.

Thierry BRANELLEC signale qu'il a pris rendez-vous dans le cadre de l'AUPPM, avec le responsable des finances de la CCI. La CCI assure pour LAN plusieurs fonctions support mutualisées (RH, Juridique, Communication, Informatique, comptabilité, etc.). Cela afin d'obtenir quelques compléments d'information sur les comptes de LAN.

Jérôme DANGY demande à ce que l'AUPPM puisse être informé sur la teneur des budgets prévisionnels à l'avance, afin de pouvoir les étudier avant les Conseils Portuaires où ils sont débattus.

Pierre BOUSQUET propose que LAN soit transformée en Société à Mission. On devrait pouvoir le faire facilement en fonction des statuts.

Emmanuel JAHAN répond que ce serait possible, et que LAN n'a rien à cacher. LAN exerce un service public, uniquement car elle travaille sur le domaine public, mais la plaisance ne doit pas être gérée avec de l'argent public.

Rapport d'activité 2023 présenté par Jérôme DANGY :

En 2023 les actions et activités suivantes ont été menées :

- AG du 14/04
- Parade Nautique des Airs Marins le 26/08
- Tenue du stand de la SNSM lors de la Course du Figaro du 13 au 17/09
- Sortie en flottille sur deux jours les 23 et 24/09 à Hoëdic et La Trinité,
- Remise d'un chèque à la SNSM le 10/12
- Conseils Portuaires des 4/05 et 19/10,
- Création d'un collectif avec les associations des usagers des ports de Pornic, Préfailles, Pornichet échouage, La Baule-Le Pouliguen, Le Croisic, La Turballe et Piriac.

Rapport financier présenté par Thierry BRANELLEC :

Bilan :

ACTIF	
Stock de pavillons	226,00 €
Stock de grands- pavois	714,00 €
Trésorerie	<u>3 737,85 €</u>
Total :	4 692,85 €
PASSIF	
Fonds associatifs	5 959,58 €
Résultat de l'exercice	1 266,73 €
Total :	4 692,85 €

Compte de Résultat :

RECETTES	2023	2022	
Cotisations	1 230,00 €	1 135,00 €	
Repas	450,00 €	500,00 €	
Subvention mairie	1 600,00 €		
Intérêts financiers	37,70 €	3,60 €	
Total :	3 317,70 €	1 638,60 €	Différence : 1 679,10 €

DEPENSES	2023	2022	
Stock pavillons	113,00 €	- 339,00 €	
Stock de grands-pavois	-714,00 €		
Hébergement site	95,49 €	61,78 €	
Frais de réception	892,49 €	896,65 €	
Enveloppes timbrées		26,40 €	
Regroupement bateaux Trinité	160,00 €		
Frais bancaires	43,43 €	13,80 €	
Fleurs obsèques	100,00 €		
Achat de grands-pavois	3 120,00 €		
Achat de pavillons	339,00 €	339,00 €	
Assurance	135,02 €	127,06 €	
Don SNSM	300,00 €	300,00 €	
Total :	4 584,43 €	1 425,69 €	Différence : 3 158,74 €

Résultat de l'exercice :

	2023	2022	
Recettes	3 317,70 €	1 638,60 €	
Dépenses	4 584,43 €	1 425,69 €	
Résultat	1 270,73 €	212,91 €	Différence : 1 479,64 €

Trésorerie :

	2023	2022	
C.Courant CIC	1 415,41 €	1 815,84 €	
Livret CIC	2 045,73 €	3 608,03 €	
Caisse	276,71 €	196,71 €	
Total :	3 737,85 €	5 620,58 €	Différence : -1 882,73 €

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité :

Elections au Conseil d'Administration :

Le CA est renouvelable par tiers tous les ans.

- Membres actuels avant l'AG :

Béatrice AMBLARD – Trésorière
Thierry BRANELLEC – Trésorier adjoint
Léon-Philippe CLERGEAU
Patrick DAHLEM - Secrétaire
Jérôme DANGY - Président
Dominique EPIE
Laurent ESTOUR – Secrétaire adjoint
Bernard JONCOUR
Jacques PITHOIS – Vice-président.

- Sortants et rééligibles qui se représentent :

Patrick DAHLEM
Dominique EPIE
Jacques PITHOIS

- Nouvelles Candidatures déclarées :

Didier BAILLEUL
Patrick DAHLEM
Philippe HALLEBOUT
Jacques PITHOIS

Après le vote de l'Assemblée, les 4 candidats sont déclarés élus.

Le Conseil d'Administration se compose donc dorénavant de Béatrice AMBLARD, Didier BAILLEUL, Thierry BRANELLEC, Léon-Philippe CLERGEAU, Jérôme DANGY, Patrick DAHLEM, Philippe HALLEBOUT, Bernard JONCOUR et Jacques PITHOIS. Il se réunira tout prochainement afin d'élire les différents membres du bureau.

Intervention de Didier BAILLEUL concernant l'arrêté préfectoral sur l'île Dumet :

L'arrêté inter-préfectoral du 28 février 2024 (qui est disponible sur le site de l'AUPPM dans un article publié le même jour), prévoit dans le périmètre précisé dans son annexe 1 (grossoirement à 200 m du rivage aux plus basses eaux) les **interdictions suivantes du 1er mars au 31 juillet inclus** :

- interdiction de l'accostage et du débarquement sur l'île,
- interdiction du mouillage et de la navigation,
- interdiction de la chasse sous-marine,
- interdiction de toute manifestation nautique ...

Durant cette période du 1er mars au 31 juillet inclus, restent en particulier autorisés dans ce même périmètre :

- le mouillage de sécurité,
- les opérations de secours et de police,

- la pêche professionnelle,
- la plongée sous-marine encadrée par un professionnel, et sous certaines conditions ...

Principales mesures applicables du 1er août au 29 février inclus, et dans le périmètre également défini à l'annexe 1 (en gros au niveau des deux plages) :

- interdiction d'accoster, de débarquer, de naviguer et de mouiller en dehors des zones d'accès possibles, qui sont situées devant les deux plages (Zones vertes sur l'arrêté),
- interdiction de la chasse sous-marine,
- interdiction de toute manifestation nautique en dehors des zones d'accès possibles ...

Le mouillage de sécurité, les opérations de secours et de police, la pêche professionnelle restent également autorisés.

Sous certaines conditions, les travaux sur les forts, et les suivis scientifiques restent autorisés toute l'année.

Dumet Environnement et Patrimoine estime que les dates de fermeture retenues ne sont pas justifiées scientifiquement. Comment va être réalisée la surveillance de l'île, en sachant que les autorités administratives ont d'autres chats à fouetter (drogue, parc éolien ...) ? De plus, on protège juste des oiseaux, mais pas les forts que l'association aurait souhaité entretenir et valoriser avec des actions de pédagogie. DEP avait proposé qu'un gardiennage assurant cette pédagogie soit mis en place pendant la période possible d'accès à l'île. L'association espère pouvoir se faire entendre avec plus de succès dans deux ans, lors du bilan et de l'évaluation scientifique prévues après l'été 2026. Les oiseaux iront alors certainement mieux, mais pas les forts !

(NDLR : Sur l'application Nav&Co, utilisable sur smartphone, il est notamment possible de visualiser la zone d'interdiction du mouillage, ainsi que votre position).

Sortie de Printemps des 27 et 28 avril 2024 :

Rappel de notre « Sortie de Printemps » à Pornic les 27 et 28 avril 2024 :

- Départ de Piriac vers 8h30
- Apéro-ponton offert par l'AUPPM
- Repas le 27 au soir au resto « Côte et Plaisance » Entrée-Plat-Dessert : 28,50 €

Il est encore possible de s'inscrire sur le site internet jusqu'au 16 avril au plus tard.

Récapitulatif des dates à retenir en 2024 :

- 27 et 28/04 : Sortie de Printemps AUPPM.
- 30/05 au 20/06 : Croisière des P'tits Loups. (Contacter Michel REGEREAU).
- 17/08 : Fête du Grand Norven.
- 14/09 : Festival des Airs Marins,
- 28 et 29/09 : Sortie d'Automne AUPPM. Avec pique-nique au fort d'Hoëdic le samedi midi. La destination finale reste à définir.

Site Internet de l'AUPPM (<https://www.auppm.fr>)

Le mot de passe permettant d'accéder aux coordonnées des membres qui ont accepté qu'elles soient diffusées sur le site dans un espace protégé, a été donné pendant l'AG. Pour l'obtenir, vous pouvez le demander par « Nous contacter » sur le site.
On accède à la liste de ces membres par l'onglet « L'Association » du menu.

Il est rappelé que chaque membre a toujours la possibilité de demander à sortir de cette liste.

Grands-Pavois :

Il reste 14 grands-pavois disponibles pour les membres de l'Association qui disposent d'un voilier, afin de « décorer » le port lors des « Fêtes » (Gd Norven, Airs Marins, 14/07 ...).

Il n'est plus demandé de chèque de caution, mais un simple engagement écrit de rendre le grand-pavois, en cas de départ de l'AUPPM.

3 de ces 14 grands-pavois, ont été réservés par des membres présents lors de l'AG.

Points divers :

Les usagers du ponton J se plaignent de ne plus disposer de poubelle. Il se plaignent également du bruit fait par le ponton, qui empêche de dormir la nuit. L'information sera remontée à LAN.

Un apéritif sympathique a clôturé l'AG.

Pour l'AUPPM

Le secrétaire du Bureau
Patrick DAHLEM